N° DEL 2013.09.27/149

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **vendredi 27 septembre 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCATION		
Date	19/09/2013	
Affichage	19/09/2013	

Etaient Présents: DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, CODURI Laetitia, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

	BRE DES M E	
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
FABRE Mireille pouvoir à PETELET Renée.
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

THEME: CULTURE 2.

OBJET:

SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION « LIRE EN BRIANÇONNAIS ».

Absents-Excusés:

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur: Nicole GUERIN.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Briançon soucieuse d'encourager le lecture publique et d'œuvrer pour la promotion du livre, souhaite soutenir l'action de l'association « Lire en Briançonnais » qui organise les 11, 12 et 13 octobre 2013 à Briançon une manifestation autour du livre, intitulée « D'Ici et D'Ailleurs » sur le thème de l'immigration.

À l'identique de Festivalire et Festivalise, cet événement a pour objectif de sensibiliser les publics éloignés de la lecture et les scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- o D'accorder une subvention de 1 000,00 € à l'association ;
- o D'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 32 CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 02 OCT. 2013 PUBLIÉ LE 0 2 OCT. 2013 NOTIFIÉ LE 04 OCT, 2013